

COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

ASSOCIATION EGLISE CLE

**210, rue du Puech Radier
34970 LATTES**

SOMMAIRE

- **RAPPORT**
- **COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2023**
- **RAPPORT SPECIAL**

RAPPORT

**Association EGLISE CLE
210, rue du Puech Radier
34970 LATTES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 01 JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale du 2 octobre 2022, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice de douze mois clos le 30 juin 2023, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association EGLISE CLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Siège Social : 20 rue de la Roussataïo – Imm. Le Domitia – 34740 VENDARGUES
Tél. 04 67 47 44 43 – william.eid@we-expertise.fr
S.A.R.L au Capital de 26 000 € - R.C.S. Montpellier 399 008 770 – N° Intra FR 53 399 008 770

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2. Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vendargues, le 8 septembre 2023

**Le Commissaire aux Comptes
William EID**



COMPTES ANNUELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

- BILAN

- COMPTE DE RESULTAT

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/07/2022 au 30/06/2023			Au 30/06/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	50 086		50 086	50 086
Constructions	475 545	317 179	158 366	167 732
Installations techniques, matériel et outillages industriels	32 381	26 734	5 647	8 307
Autres immobilisations corporelles	157 823	117 249	40 574	48 592
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	715 835	461 162	254 673	274 717
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	15 860	1 348	14 511	2 840
Valeurs mobilières de placement	30		30	30
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	42 072		42 072	58 972
Charges constatées d'avance	2 130		2 130	2 202
TOTAL III	60 092	1 348	58 744	64 044
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	775 927	462 511	313 417	338 761



Bilan Passif

Bilan Passif	30/06/2023	30/06/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	140 083	140 083
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	100 987	9 899
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 137	91 088
Situation nette	225 933	241 070
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	225 933	241 070
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74 563	84 616
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 788	10 039
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 133	3 036
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	87 484	97 691
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	313 417	338 761



Compte de résultat

Compte de résultat	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	22 554	14 350
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	155 012	175 232
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 380	386
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 095	41
TOTAL I	180 041	190 009
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	41 243	38 557
Aides financières	3 950	614
Impôts, taxes et versements assimilés	449	426
Salaires et traitements	86 161	95 340
Charges sociales	17 576	27 022
Dotations aux amortissements et dépréciations	33 162	32 548
Dotations aux provisions	1 348	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9 923	7 717
TOTAL II	193 812	202 225
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-13 771	-12 216
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	34	24
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	34	24
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 400	1 835
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 400	1 835
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 366	-1 811
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-15 137	-14 026



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		104 983
Sur opérations en capital		695
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		105 678
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		564
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		564
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		105 114
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	180 075	295 711
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	195 212	204 623
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-15 137	91 088

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



RAPPORT SPECIAL

**Association EGLISE CLE
210, rue du Puech Radier
34970 LATTES**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 01 JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L 612-5 de Code de Commerce.

Fait à Vendargues, le 8 septembre 2023

**Le Commissaire aux Comptes
William EID**

